Inaudi jeune se produit, puisqu'il y a dix ou douze ans, on l'exhibait pour la première fois à la salle Robert-Houdin, mais de jours en jours, il devient plus merveilleux.

C'est la mémoire fait homme, et dans la journée d'hier, il a tenu tête à vingt professeurs, qui tous ont amoncelé devant lui les difficultés mathématiques, sans arriver à avoir raison de sa fantastique mémoire.

Inaudi, résoud les plus abracadabrandes additions, multiplications, soustractions, il trouve les racines carrées ou cubiques les plus ardues, et tout cela de mémoire, en moins de temps qu'il ne faut pour écrire les chiffres. Et pendant qu'il fait de tête ses problèmes avec leur preuve, il cause, il dit à l'un la date de sa naissance, à l'autre son âge, il fait avec les nombres une *gymnastique absolument incroyable*, allant jusqu'à répéter après une demi heure tous les chiffres inscrits sur le tableau noir.

Le jeune calculateur a obtenu à Roubaix un grand et légitime succès.

* *

Avant de jouer *PierredeRoubaix*, M. Alix a cru utile de reprendre le *Prêtre* de Ch. Buet.

C'est là une heureuse idée, car le drame est une des œuvres les plus saines et les plus fortes de l'art dramatique contemporaine.

Lorsque *le Prêtre* fut annoncé à Paris en 1881, l'auteur était encore un inconnu. Tous les « mangeurs de prêtres » croyant savourer à la Porte St-Martin, un de leur repas favoris, se rendirent en foule au théâtre, et furent absolument stupéfiées, en voyant que le personnage du drame, admirablement personnifié par cet article qui a nom Taillade, était une figure grandiose, qui attestait une fois de plus ce qu'était le prêtre dans la vie courante. Ce drame a été joué si souvent à Roubaix, qu'il est croyons-nous, inutile d'en analyser une fois de plus le sujet; qu'il nous suffise de dire que toute l'intensité dramatique de l'œuvre, repose sur cette donnée d'un prêtre, apprenant de la voix même de celui qu'il confesse, qu'il a devant lui, l'assassin de son père, et pourtant — après un premier sentiment de résistance — pardonnant, et même sauvant le criminel. Il y a là une situation magnifique, un effet sans égal. La scène de l'aveu est peut-être une des plus longues du théâtre moderne, et pourtant, on l'écoute avec une attention soutenue, on en respire plus, on est anxieux, on est saisi, empoigné au plus profond de l'être.

C'est un honneur pour M. Ch. Buet d'avoir écrit *Le Prêtre*, et c'est un courage peu commun que d'avoir osé le présenter à un directeur de théâtre parisien. Il est vrai que c'était alors M. Clèves, le grand dispensateur de la Porte St-Martin, et qu'il n'y a plus de directeur comme lui.

La troupe du Grand-Théâtre, a fait merveille dans l'intepretation du *Prêtre*. M. Queltier a tenu avec chaleur et cranerie le role écrasant de l'ecclésiastique M. Davricourt est le traitre le plus parfait qu'on puisse trouver. MMme Chatelain, Philibert et Lemay ont aidé au succès du drame.

La Traviata ou la dame aux camélias, italienne, a trouvé dans Mlle Salembier une interprète excellente. Jamais notre *concitoyenne n'avait atteint* ce summum de perfection; chacun s'accorde à le dire. Indépendamment d'une voix claire, souple et bien timbrée, la jeune artiste nous a montré un talent de comédienne que nous ignorions jusqu'ici.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 3 mars

Présidence de M. le conseiller Desticker
Ministère public : M. Marvillet, substitut du procureur-général

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Aimé-Azuri Letoret, garçon brasseur et cabaretier à Fourmies, est âgé de 36 ans, étant né à Mondrepuis (Aisne), le 12 avril 1843.

Letoret est condamné à six ans de travaux forcés et déchu de la puissance paternelle. — Défenseur, Me Wallée.

2e affaire. — **Incendie de meules à Abscon**

Antoine Piédanna, journalier à Abscon, arrondissement de Valenciennes, y est né le 26 juin 1850. Il a donc 39 ans.

Il est accusé d'avoir, dans la nuit du 14 au 15 décembre dernier, mis le feu à une meule de paille appartenant à M. Cappe, à Abscon. L'incendie se communiqua à deux autres meules, qui étaient la propriété de la même personne, et se trouvaient placées à côté de la première.

Piédanna a déclaré que son unique mobile a été de commettre un crime de nature à le faire arrêter et condamner par le jury.

Il a déjà, du reste, comparu devant la Cour d'assises du Nord. Le 13 février 1879, celle-ci lui infligeait dix ans de réclusion, pour un premier incendie volontaire. Il a, de plus, encouru deux condamnations pour coups et une troisième pour vol. Inutile d'ajouter que, dans ces conditions, il est très mal noté.

PETITE CORRESPONDANCE

A un groupe de coopérateurs. — Nous insérerions très volontiers la lettre que nous recevons, mais nous voudrions au moins *une* signature. Cette signature ne sera pas publiée.

NORD

M. le préfet du Nord à Hazebrouck. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Vel-Durand, préfet du Nord, s'est rendu samedi matin à Hazebrouck où il est arrivé à 11 h. 02. Il a été reçu à la gare par M. le sous-préfet et quelques personnes qui l'attendaient sur le quai. A ce moment, la musique communale a joué la *Marseillaise:* la compagnie des sapeurs-pompiers, en grande tenue et en armes, se tenait sur la place de la gare, où le cortège s'est formé pour conduire M. Vel-Duraud à l'hôtel de la sous-préfecture. M. le préfet a reçu alors toutes les autorités; puis, après avoir rendu les visites, a quitté Hazebrouck dans l'après-midi.

Jeudi prochain M. Vel-Durand se rendra à Dunkerque.

Le suicide de l'asile d'aliénés d'Armentières — Un de nos confrères publie ce qui suit :

« On n'a pas oublié l'horrible mort d'un fou littéralement cuit dans sa baignoire. Le gardien, accusé d'avoir provoqué cet accident, fut condamné à deux mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille, et le vrai coupable, M. Dubiau, qui avait violé le règlement de la maison, en n'assistant pas au bain du malade, en fut quitte pour une paternelle admonestation de M. le président du tribunal.

» Aujourd'hui c'est un pendu qu'on a trouve accroché à l'une des poutres d'un grenier. Le malheureux avait cessé de vivre depuis plusieurs heures, quand on l'a découvert et c'est encore à M. Dubiau que l'on peut reprocher sa mort. M. Dubiau, qui compte déjà un nombre assez rond de cadavres, peut en ajouter un à son actif.

» En effet, c'est pendant que son infirmier était occupé au service personnel de M. Dubiau, que ce pauvre fou, profitant de la liberté qui lui était laissée, a mis son *fatal projet à exécution*.

Tout le monde sait que les aliénés doivent être constamment gardés à vue. Incapables de se défendre, il faut que ces malheureux soient protégés contre leurs compagnons, et souvent contre eux-mêmes.

» Les abandonner un iustant, les livrer aux caprices de leur imagination agitée par desfantômes, c'est vouloir les exposer à toutes sortes d'accidents. Le premier devoir du médecin-directeur, c'est donc d'exiger, de ses subordonnés, une surveillance méticuleuse et sévir impitoyablement contre tout infirmier coupable d'avoir abandonné *un seul instant les malheureux* dont la garde leur est confiée. »

Bergues. — Mme de Staplande, belle-fille de l'ancien sénateur du Nord, a succombé hier, à Paris, à l'âge de soixante quatre ans.

Le corps sera transporté à Bergues où auront lieu ses obsèques.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Parmi les sujets sur lesquels a travaillé Donato lors de son récent passage à Arras, se trouvait un jeune homme de 19 ans, nommé L... en qui le magnétiseur avait trouvé un sujet des plus sensibles et des plus obéissants.

Jeudi soir, ce jeune homme se trouvait à l'estaminet B...., place du Marché-au-Poisson et y faisait une partie de cartes avec des amis. Soudain, on le vit tomber dans un profond sommeil ; il resta quelque temps ainsi malgré tous les efforts faits pour le réveiller. Puis, subitement, il se leva, sortit de l'estaminet, et commença à grimper sur les tables du marché, se livrant à toute sorte d'exercices de gymnastique sans qu'il fût possible de l'arrêter dans ces singuliers ébats.

Du Marché-au-Poisson, L... se rendit à la porte Ronville, où il recommença ses exercices de gymnastique devant le poste de l'octroi. Cela fait, il monta sur les remparts, toujours suivi de ses amis qui, craignant un accident, ne cessaient pas de le surveiller de près.

Toute la nuit, en état de sommeil, et malgré les efforts de ceux qui l'entouraient pour le faire rester calme, L... continua son manège sur les remparts. C'est vers sept heures du matin seulement, que ses amis, ayant pu se rendre maitres de lui, le firent entrer de force dans une voiture et le conduisirent chez le docteur Carpentier, qui parvint à le réveiller.

L... paraissait alors exténué. On le serait à moins !

BELGIQUE

Courtrai. — Le tribunal de Courtrai a prononcé, cette semaine, les jugements suivants :

Versele Sylvie, Wattrelos, à 3 mois d'emprisonnement pour recel.

Breyne Désiré, Iseghem, à 2 ans d'emprisonnement et 5 ans de surveillance pour coups et vol. Les faits pour lesquels Breyne était poursuivi témoignent d'une noire ingratitude. C'était le lundi, 10 février dernier, un nommé Mechelaere, de Courtrai, rencontrait Breyne qu'il ne connaissait, ni de près ni de loin, dans un estaminet de cette ville.

Le soir venu, et Breyne n'ayant de quoi se loger, fût invité par Mechelaere à partager son lit. Ce dernier était bien endormi quand l'autre se jetant sur son bienfaiteur, le prit par la gorge, et le somma de donner l'argent qu'il possédait. Michelaere, ne sachant *se défendre, fut obligé de lui remettre les onze* pièces de cent sous soit 55 fr. qu'il possédait.

En fin de compte, il fut roué de coups, au point qu'il était tout ensanglanté.

C'est donc à bon droit que le tribunal lui a octroyé 2 ans de prison.

— Depoortère Désiré, de Mouscron, 2 mois de prison pour vol domestique.

— Dhaze Florentin, de Mouscron, 1· 1 mois de prison pour coups et ivresse, 2· 15 jours pour outrage.

— Tavernier Henri, Menin, 6 mois pour coups.

— Vandekerkhove Jules, Cuerne, 8 mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende pour coups sur le garde chasse de Cuerne.

— Ameye Hector, Sweveghem, un emprisonnement de 4 mois, 50 fr. d'amende et 150 fr. de dommages-intérêts pour coups.

— Bourgeois Henri, Iseghem, 3 mois et aux frais pour destruction de bâtiments.

Ostende. — *Don de 5,000 francs.* — Le consul de France à Ostende, M. le baron de Trenqualye, a remis au bourgmestre de Blankenberghe, M. Notebaert, au nom du gouvernement français, une somme de 5,000 francs comme secours à distribuer entre les familles des huit pêcheurs de Blankenberghe morts en novembre dernier en opérant le sauvetage de l'équipage d'un brick français échoué à la côte.

Mort de M. Pirmez. — M. Eudor Pirmez, membre de la Chambre des représentants, ministre d'Etat, a succombé dimanche matin à Bruxelles, aux suites de l'attaque qui l'avait frappé ces jours derniers.

M. E. Pirmez était une des personnalités les plus marquantes du monde parlementaire belge. Entré dans la vie politique active en 1857, il a représenté sans interruption à la Chambre l'arrondissement de Charleroi. Il siégea à gauche.

Il avait soixante-six ans, Ministre de l'Intérieur de 1868 à 1870, il fut, il y a quelques années, chargé de négocier, au nom de la Belgique, les conventions de l'union monétaire latine.

Ayant pris une part active à l'organisation de l'Etat indépendant du Congo, il fut nommé président du comité de législation et d'administration récemment créé.

Très riche, M. Pirmez était directeur de la Banque nationale.

Bruxelles. — *Incendie volontaire. Arrestation du coupable.* — Un incendie qui heureusement a pu être conjuré à temps grâce à la promptitude des secours apportés par les pompiers, s'était déclaré, vendredi soir, dans le magasin de solde de M. P..., rue Blaes.

Lorsque tout danger eut disparu, l'officier de police Brochet, chargé de l'enquête, fit des constatations d'*une extrême gravité* et d'où il résultait à l'évidence que l'incendie avait été allumé volontairement.

C'était d'ailleurs la seconde fois qu'un commencement d'incendie éclatait dans cette maison, et déjà, la première fois, des soupçons dont on n'a pu alors établir le bien fondé s'étaient portés sur M. P....

Vendredi le feu avait pris dans un rayon, et dans ce rayon même on avait placé un baquet contenant du pétrole. Les pompiers avaient par bonheur empêché les flammes de gagner ce baquet; sans cela, on eût eu à déplorer un désastre épouvantable. Aux étages, il y avait parmi les locataires une femme de 80 ans. M. P... au moment où on s'est aperçu de l'incendie, se trouvait dans un estaminet voisin, au coin de la rue du Miroir.

Précisément il était en train de déménager, et une grande partie des marchandises restant en magasin avaient été transportées le jour même au nouveau domicile de M. P..., rue de l'Etuve.

Les livres et les papiers de commerce avaient été laissés dans une pièce attenant au magasin. En présence des preuves accablantes qui pesaient sur lui, M. P... malgré ses dénégations, a été mis en état d'arrestation.

CHOSES & AUTRES

— Une assez jolie définition de *La Chanson :*
« Le dessert de l'esprit, et l'esprit du dessert. »

* *

Où la poésie va-t-elle se nicher ?

Voici une recette en vers pour la mayonnaise, c'est au banquet de l'exposition culinaire que lecture a été donnée de ce poème, que l'auteur, M. Ozenne, prétend être une imitation du sonnet de Sully-Prudhomme, le *Vase brisé* :

Dans votre bol en porcelaine,
Un jaune d'œuf étant placé,
Sel poivre, du vinaigre à peine,
Et le travail est commencé.

L'huile se verse goutte à goutte,
La mayonnaise prend du corps,
Epaississant sans qu'on s'en doute,
En flots luisant jusques aux bords.

Quand vous jugez que l'aboudance,
Peut suffire à votre repas,
Au frais mettez-la par prudence.
Tout est fini — n'y touchez pas !

M. Sully-Prudhomme ne s'attendait pas à celle-là

* *

Madame est en train de se plaindre de la négligence de sa bonne :

— Justine, vous n'arrivez jamais quand on vous sonne.

— Je prie madame de vouloir bien m'excuser.., J'ai été longtemps employée au téléphone.

* *

LA PHILOSOPHIE DE BAPTISTE

Monsieur, rentrant, trouve Baptiste installé dans son meilleur fauteuil.

— C'est comme cela que vous époussetez mon cabinet ?

Baptiste, sans remuer les yeux :

— Je pense, donc j'essuie.

* *

On parle de carrières à suivre.

— Moi, dit le jeune Robert Prudhomme, il me faut une profession indépendante. Je me destine aux lettres.

— N'oubliez pas, mon fils, qu'elles aussi ont besoin de les affranchir.

* *

Les termes énergiques dont s'est servi M. Constans pour donner sa démission au président de la république ont été très remarqués ; et tout porte à croire qu'ils feront loi désormais dans le cérémonial politique.

L'expression traditionnelle : « Le ministère, ayant été mis en minorité, a spontanément offert sa démission... » sera remplacée par celle-ci :

« Le ministère, ayant été f...u en minorité par la Chambre, a également f....u sa démission... »

Ce qui fait que, si demain un ministre mécontent dit simplement à M. Carnot :

— Ah ! c'est comme ça ? Eh bien ! je vous colle ma démission...

Il passera pour un homme maniéré dans son langage et de tendances aristocratiques.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 1er et 2 mars 1890

VERSEMENTS :

Roubaix	Samedi	261 déposants	61 nouveaux		27,103 »»
	Dimanche	221 »	48	»	47,715 »»
Lannoy	»	29 »	5	»	8,372 »»
Croix	»	12 »	0	»	6,420 »»
Wattrelos	»	16 »	8	»	5,595 »»
Totaux		539	122		95,205 »»

REMBOURSEMENTS :

Roubaix	Samedi	39 rembour.		effectués	13,389 05
	Dimanche.	93	»	»	26,291 89
Lannoy	»	15	»	»	4,668 48
Croix	»	5	»	»	1,915 ..
Wattrelos	»	10	»	»	..,832 ..
Totaux		162			47,095 02

Les opérations du mois de mars sont suivies : A Roubaix, par MM. Ernest Réquillart et F. Ernoult-Taffin, directeurs; MM. Louis Gautier et Truffaut-Watine, directeurs-adjoints; à Lannoy, par M. Victor Bettremieux; à Croix, par MM. Henri Segard et Lepers-Selosse; à Wattrelos, par MM. Henri Pollet et Louis Delcroix.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2*, les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande. *Le Caissier.* Frémont.

AVIS IMPORTANT.— Tout livret de la Caisse d'Epargne de Roubaix peut être présenté indifféremment soit à la Caisse Centrale, soit à l'une ou l'autre des succursales de *Lannoy, Croix* et *Wattrelos*.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DROULERS-SALEMBIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Célestin DROULERS, distillateur, maire de Wasquehal, décédé le 28 février 1890, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 3 mars, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 4 courant, à onze heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille DER BOODRINGHIEN-LEGRAND qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François DER BOODRINGHIEN, décédé à Roubaix, le 28 février 1890, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 3 mars, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5, heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 4 dudit mois, à heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 17.

Les amis et connaissances de la famille LIEGEOIS-FAUVARQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Georges LIEGEOIS, décédé à Roubaix, le 2 mars 1890, à l'âge de 4 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service d'Ange Solennels, qui auront lieu le mardi 4 mars, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 85, près de la rue Ma Campagne.

Les amis et connaissances de la famille DESPRETS-BONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hortense BONTE, née à Luingne (Belgique), décédée à Hem-lez-Lannoy, le 28 février 1890, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 5 mars, à 10 heures 1/2, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Petit-Lannoy, à 10 heures. L'Obit du Mois sera célébré le jeudi 28 mars 1890, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille LEMAY-CARETTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard-Joseph LEMAY, instituteur en retraite, ancien secrétaire de la Mairie de Croix, veuf de Dame Hortense-Agathe CARETTE, décédé à Croix, le 1er mars 1890, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 5 mars, à 10 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, place Saint-Martin. L'Obit du Mois sera célébré en ladite église, le jeudi 10 avril, à 10 heures.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 4 mars 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Marie-Joseph LECOUTRE, veuve de M. Charles DESNOUSET, décédée à Roubaix, le 3 mars 1889, dans sa 92e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 4 mars 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Elvire BEYAERT, décédée à Roubaix, le 4 février 1890, dans sa 22e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 4 mars 1890, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre Joseph PROUVOST, veuf de Dame Rosalie LEFEBVRE, décédé à Roubaix, le 28 janvier 1890, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 4 mars 1890, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François SEINE, décédé à Roubaix, le 31 janvier 1889, dans sa 40e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 4 mars 1890, à 7 heures 1/2, pour le repos de l'âme de M. Auguste BÉTRY, époux de Dame Julie DEMARTHE, décédé à Roubaix, le 21 janvier 1890, dans sa 85e année, — et à 8 heures pour le repos de l'âme de M. J.-B. BÉTRY, époux de Dame Philomène SOBRIE, décédé à Roubaix, le 31 janvier 1889, dans sa quarante-neuvième année, administrés des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 5 mars 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Nicolas-Louis-Joseph BENOIST, époux de Dame Sophie DECALONNE, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1890, dans sa 85e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le jeudi 6 mars 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Louis DUPIRE, époux de Dame Marie DELERUE, décédé à Wattrelos, le 2 mars 1889, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BIBLIOGRAPHIE

Le livre des Psaumes, suivi des Cantiques des Laudes et des Vêpres. — Traduction nouvelle sur la Vulgate avec sommaires et notes, par M. l'abbé Crampon, chanoine d'Amiens. Edition française approuvée par Mgr Jaquenet, évêque d'Amiens.

Edition latine-française in-32, de 780 pages, broché, 2 fr. — Edition de luxe avec encadrements, 3 fr. 75.

Edition française, in-32 de 490 pages, broché 1 fr. 50. — Edition de luxe avec encadrements 2 fr.75. — Desclée, Lefebvre et Cie, éditeurs, Tournai (Belgique).

Le P. Lacordaire, dans une de ses *lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*, traitant de la lecture de la Bible, indique à son Emmanuel l'ordre dans lequel il devra lire et méditer les diverses parties de ce livre divin : en premier lieu *l'Evangile*, « qui est Jésus-Christ lui-même vivant et enseignant ; » puis les *Actes des Apôtres*, où sont racontées les prédications et les travaux des premiers disciples du Sauveur, de ceux « qui l'avaient touché dans sa chair comme homme, et cependant l'avaient adoré comme Dieu ; » ensuite les *Psaumes* de David, le Psautier, « qui était le manuel de piétié de nos pères, et qu'on voyait sur la table du pauvre comme sur le prie-Dieu des rois » ; enfin les *Epîtres* adressées par Paul et d'autres Apôtres, soit aux communautés naissantes soit à quelques disciples privilégiés.

Tel est à peu près l'ordre suivi par M. le chanoine Crampon dans la publication des livres de la Sainte-Ecriture les plus riches et sublimes enseignements et les plus propres à nourrir la piété des fidèles. Il nous avait donné déjà les *Quatre Evangiles*, les *Actes des Apôtres* et plus récemment les *Epitres* et l'*Apocalypse* qui complètent le Nouveau Testament; il nous devait les *Psaumes*, qu'il nous offre aujourd'hui.

Toutes les qualités, qui distinguent ses premiers ouvrages, et leur ont valu un si sympathique accueil, se retrouvent dans celui-ci ; connaissance approfondie des langues anciennes (hébreu et grec) dans lesquelles ont été rédigés nos Saints Livres ; attention scrupuleuse à rendre fidèlement la pensée des écrivains sacrés, ou plutôt de l'Esprit-Saint lui-même qui les inspirait ; enfin style aisé et naturel, d'une clarté toute française, tout en conservant dans une juste mesure la couleur biblique.

Ce n'était pas une tâche facile que de donner une bonne traduction des Psaumes latins, tels que nous les trouvons dans nos Bibles et nos livres d'heures. La diction en est rude et étrange; elle ne rappelle en rien les tours et les expressions familières aux poètes profanes. Un assez grand nombre de passages sont obscurs : non seulement la pensée se présente vague et confuse, mais les idées se succèdent sans liaison *bien apparente. Quelquefois même le sens* de l'hébreu est manqué.

M. Crampon nous explique dans la préface de l'édition latine française comment il a triomphé de ces difficultés.

Tout d'abord il a interrogé le texte hébreu. Ce n'est pas en latin, mais en hébreu, que David a composé ses Psaumes. Notre Vulgate latine n'étant qu'une version et une version quelque peu imparfaite, il est clair que le meilleur moyen d'en bien saisir le sens, c'est d'avoir recours à l'original. A cette lumière, tout s'éclaircit, les vagues contours de la pensée se dessinent, les véritables traits apparaissent, les idées s'enchainent naturellement et sans effort, et la riche poésie des chantres inspirés d'Israël revit dans tout son éclat.

En outre, chaque Psaume est précédé d'un préambule dans lequel l'auteur expose, soit d'après les indications du titre, soit d'après les conjectures des meilleurs interprêtes, quel en est l'auteur, à quelle situation, à quelle circonstance historique il se rattache. Ce préambule contient aussi une courte analyse ou sommaire des principales pensées dans leur enchainement et leur suite logique.

Ensuite, l'auteur, appliquant ici la méthode si heureusement suivie dans son Nouveau Testament, réunit en alinéas, nous pourrions dire en strophes, les groupes de versets qui se rapportent au développement d'une même pensée, à l'expression d'un même sentiment. Grâce à cette disposition, la marche des idées est mise en quelque sorte sous les yeux même du lecteur.

Signalons enfin un petit traité de la *latinité* des Psaumes placé en tête de l'édition latine-française. Ce travail, qui n'existe à notre connaissance dans aucun ouvrage publié en France, atteste à lui seul les connaissances philologiques de l'auteur. Les Ecclésiastiques et les personnes instruites en apprécieront tout le mérite et l'utilité. — Il va sans dire que l'édition purement française, destinée aux religieuses et à la masse des fidèles, ne renferme ni ce traité ni aucune des notes du même genre disséminées au bas des pages dans le cours de l'ouvrage : cet appareil scientifique ne pourrait que troubler ou refroidir les pieux sentiments que la lecture du Livre divin doit leur inspirer.

Tout cela regarde le sens littéral. De l'aveu de tous, c'est la première chose à découvrir et à fixer dans les *Psaumes*. La seconde, c'est leur sens spirituel et moral. Ces chants sacrés ont cela d'admirable que, composés dans des circonstances particulières, pour un personnage ou pour un peuple déterminé, ils conviennent à tous les hommes, à tous les temps et à tous les lieux. La voix du Psalmiste n'est pas seulement la voix de David, c'est aussi celle de l'Eglise et de l'humanité. Il est donc facile de les appliquer à Notre-Seigneur, à *son royaume* et *à nous-mêmes*. C'est surtout par la méditation et la réflexion personnelle que l'on apprendra à faire ses applications. Le lecteur trouvera, pour l'y aider, des indications nombreuses soit dans les préambules, soit dans les notes.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.
20559

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus *efficaces* contre les rhumes, grippes, bronchites, *irritations de poitrine* et de gorge; sans sels d'opium, tels que *morphine* ou *codéine*, on les donnera *sans crainte* aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies. 20787

A. BOUTRY, ENTREP
36, rue de l'Espérance, Roubaix
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
SPÉCIALEMENT :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
NIVELLEMENTS DE TERRAINS
AVEC GRAND MATÉRIEL
Fourniture et pose de voies ferrées
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

Aux premiers symptômes, prendre matin et soir une cuillerée de
SIROP MOUSSERON
souverain contre ces Maladies et contre les Affections de Gorge ou de Poitrine :
RHUMES, TOUX, BRONCHITES, etc.
INFLUENZA, GRIPPE
Plus de 30 ans de SUCCÈS
1f50 et 2f50 le Flacon
Médaille d'OR
Grand Prix Ver Emt
Dans toute bonne Pharmie et chez l'inventeur,
E. MOUSSERON, ancien Pharmen,
SAINT-JULIEN (Côte-d'Or).
211

CAPSULES GUYOT. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le flacon.— Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmaciens. 20888

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 2 mars.* — Rachel Colpart, rue Meyerbeer, cour Ghiot, 21. — Maria Codron, rue Saint-Joseph, 24. — Léon Cousin, boulevard de Metz, cour Goudzeune, 11. — Gabrielle Corbeaux, rue Lafontaine, 16. — Marguerite Rogez, rue Ste-Thérèse, 1. — Palmyre Vernacht, Place Chaptal, 15. — Louis Tassart, rue de Bouvines, fort Fontier, 35. — Jean Hespelle, rue du Fort, cour Leplat, 6. — Philippe Vansteenkiste, rue des Récollets, cour Pollet, 7. — Gustave Lefebvre, rue Montesquieu, 7. — *Publications de mariagges.* — Richard Degezelle, 23 ans, trieur, rue de la Guinguette, 115, et Sophie Vandooren, 21 ans, rue de la Chaussée, cour Contraine, 8, — Charles Depaepe, 23 ans, ferblantier, rue de Ma-Campagne, 10. et Marie Moulart, 28 ans, cabaretière, rue du Chemin de Fer, 57. — Victor Desmet, 24 ans, tailleurs d'habits, à Courtrai, et Adèle Destailleur, 24 ans, ménagère, rue Philippe-le-Bon, 39. — François Cloetens, 26 ans. rattacheur, rue des Fossés, 76, et Barbe Goossens, 19 ans, soigneuse, rue Bernard, cour Bernard, 4. — Charles Boulard, 25 ans, domestique, boulevard de Metz, cour Goudezenne, 12, et Marie Rouesel, 27 ans, bobineuse, boulevard de Hetz. — Léon Vinois, 53 ans, tisserand, hameau de la Vigne, cour Thomas, 16, et Marie Vansaintmortier, 45 ans, hameau de la Vigne. Augusta Merlevede, 27 ans, à Tourcoing, et Sophie Deshuet, 20 ans, tisserande, rue de Naples, chez Alfred Debailly. — Firmin Baert, 29 ans, employé de commerce, à Roubaix, et Marie Tovel, 29 ans, sans, sans profession, à Lille. — *Déclarations de décès du 2mars.* — Justus Sohier, 11 ans, rue de la Redoute, 16. — Palmyre Lecomte, 44 ans, rue de Lannoy, cour Desprez, 19. — Désiré Lampe, 10 mois, rue Solférino, 29. — Emile Heye, 24 jours, rue de la Paiz, cour Debosère, 14. — Charles Broullart, 62 ans, rue de Flandre, 34. Amélie Denis, 71 ans, rue de Bavay, 9. — Georges Liégois, 4 ans, rue du Tilleul, 85. — Hector Malfait, 6 mois, rue de l'Hommelet, impasse Balzac.

MARCHÉS A TERME

Cours du 3 Mars 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE		TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE		TYPE 2 QUALITÉ COURANTE		Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE		TYPE B Q. B. M. A TRAME		TYPE C Q. SEC. A TRAME		TYPE AB QUAL. Pr TEINTURE		ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	....	....	6.00	6.00	5.95	5.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mars	6.40	....	6.40	6.40	6.175	6.125	6.80	....	6.55	6.55	6.25	6.25	6.75	6.75	5.80	5.80	6.025	6.05	6.35	6.35
Avril	....	....	6.30	6.325	6.05	....	....	6.775	6.55	6.55	6.25	6.25	6.75	6.75	5.80	5.80	6.025	6.05	6.375	6.375
Mai	....	....	6.20	6.225	6.00	6.00	6.775	....	6.55	6.55	6.25	6.25	6.75	6.75	5.80	5.80	6.025	6.05	6.375	6.375
Juin	....	....	6.20	....	6.00	6.00	6.775	....	....	....	....	....	6.75	6.75	....	....	6.025	6.05	6.40	6.40
Juillet	....	....	..	6.175	6.00	6.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.025	6.05	....	....
Août	....	....	6.15	....	6.00	6.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.025	6.05	....	....
Septembre	....	....	6.15	6.15	5.95	5.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.025	6.05	....	....
Octobre	....	....	6.15	6.20	5.95	5.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.025	6.05	....	....
Novembre	....	....	....	6.15	5.95	5.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.025	6.05	....	....
Décembre	....	....	6.125	....	5.95	5.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.025	6.05	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine		TYPE B Qual. b. moyenne à trame		TYPE C Qual. seconde à trame		LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe B.-Ayres Prima b. cour. 36 0 0		ANVERS par télégraphe B.-Ayres Prima courante 34 0 0	
	Cote dujour MARCKS	Cote précéd MARCKS	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mars	4.925	4.925	....	....	....	....	....	....	....	....	6.825	....	6.625	....	6.225	....	1.85	1.85	....	....
Avril	4.925	4.95	....	....	....	....	....	....	....	....	6.75	....	6.60	....	6.225	....	1.84	1.85	....	....
Mai	4.925	4.95	....	....	....	....	....	....	....	....	6.75	....	6.625	....	....	....	1.84	1.85	....	....
Juin	4.925	4.95	....	....	....	....	....	....	....	....	6.75	....	6.60	....	....	....	1.84	1.85	....	....
Juillet	4.90	4.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.575	....	....	....	1.84	1.85	....	....
Août	4.90	4.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.525	....	....	....	1.84	1.85	....	....
Septembre	4.90	4.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.50	....	....	....	1.84	1.85	....	....
Octobre	4.90	4.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.84	1.85	....	....
Novembre	4.20	4.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.84	1.85	....	....
Décembre	4.90	4.95	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.84	1.85	....	....

FEUILLETON DU 4 MARS 1890. — 8

L'HÉRITAGE DU MARQUIS

Par le Comte Morrys

V

Sans doute, il souffrait aussi, et des motifs bien graves avaient dû lui inspirer une telle résolution. Mais que ne pouvait-on redouter !... Il ne se tuerait pas. Marguerite et Raoul le savaient. Mais il irait au-devant d'une mort facile à trouver dans les contrées perdues où l'emportaient sans doute son désespoir et son dégoût de la vie. Et au prix de quelles tortures n'achèterait-il pas cette suprême délivrance ! Mort obscure, loin de la patrie, loin de tous ceux qu'il aimait !... Ignoré, perdu ; plus ignoré, plus perdu que le dernier des soldats, à qui son bataillon forme au moins une famille dont les membres, au jour du combat, en le voyant mourir, lui jete un dernier adieu, et redisent à ceux qu'il a laissés : « C'est là qu'il est tombé ! » Mais lui... caché sous un faux nom, sans ami, sans compagnon qui s'intéresserait à lui ?... Et Marguerite le voyait blessé dans quelque embuscade ou frappé par les terribles fièvres de ces dangereux climats, tournant vers la France ses dernières pensées et ses derniers regards, appelant Raoul, l'appelant elle-même, mais vainement, dans un suprême délire !

Raoul partageait la tristesse de sa sœur, mais avec une nuance d'irritation contre le mystère de ce départ inexplicable. Sans se lasser, il interrogeait ses souvenirs. Sa conversation avec Mme de Jacquey, les inquiétudes d'Alain, la lettre de Bertrand, rien ne lui paraissait indifférent et il ne cessait de poursuivre le moindre indice capable de faire jaillir la lumière dans son esprit troublé. Mais l'obscurité restait complète comme autour de son malheureux ami.

La vie que l'on menait à Charville était bien triste ; quelques promenades à cheval en rompaient seules la monotonie.

En septembre, Marguerite soucieuse du changement qui apparaissait chez son frère, le pria d'accompagner comme autrefois ses gardes à la chasse ; et, lorsque, en novembre, les feuilles tombées permirent à la meute de reprendre ses laisse-courre, elle obtint encore que Raoul suivrait les chiens, « qui s'ennuyaient », disait le maître piqueur, « à travailler sans monsieur le marquis ».

Mais le joyeux veneur d'autrefois avait disparu, et M. de Charville ne rapportait, de ses longues chevauchées qu'une lassitude morale dont il avait peine de secouer la torpeur.

VI

Le 31 décembre était venu. Depuis sept longs mois déjà, Raoul et Marguerite vivaient à Charville seuls avec leur douleur, et le dernier jour de l'année leur paraissait plus lourd et plus triste encore que les autres. Après le dîner, ils s'étaient assis tous les deux en face de la cheminée monumentale où flambait un tronc d'arbre entier ; et, tandis que son frère parcourait les journaux, la jeune fille écoutait en frisonnant les rafales de neigne à demi glacée qui fouettaient les volets, et les tourbillons de vent qui faisaient, au dehors, gémir les arbres dépouillés. Cette désolation de la nature lui parlait de la désolation de son âme ; et son cœur avait si froid, qu'elle se sentait glacée auprès de l'ardent foyer qui rougissait son visage et ses mains.

Un coup de tempête plus violent ébranla tout à coup les portes et les hautes fenêtres ; Marguerite se serra instinctivement contre son frère.

— Tu as peur, mignonne ? dit celui-ci en passant son bras autour de la taille frêle de sa sœur.

— Un peu, dit-elle avec un mélancolique sourire... puis cette soirée est si triste !... si triste !...

— Et celle d'il y a un an à pareille époque était si heureuse !... n'est-ce pas ?

— Oui ! si heureuse !... Il avait fait venir de Kermaleuc une grande caisse de de bruyères ; nous en avions rempli le salon ; et lorsque minuit sonnant nous nous étions serrés la main pour la nouvelle année, il m'avait murmuré quelque chose de si doux, de si tendre, sur le bonheur qu'il attendait !... O Raoul, nous étions trop heureux !...

La jeune fille posa la tête sur l'épaule de son frère, dont le visage s'assombrissait encore. Soudain, elle se redressa et prêta l'oreille :

— Ecoute ! écoute !... dit-elle avec agitation.

— Quoi donc ?

— Mais les chiens !

— Les chiens ?... tu sais bien qu'à cette heure-ci les danois sont lâchés !

— Oui ! oui, mais ils n'aboyent pas comme cela d'habitude! il doit y avoir quelque chose d'extraordinaire.

Malgré lui Raoul sentait l'inquiétude de Marguerite le gagner à son tour ; il écoutait les chiens qui aboyaient avec fureur.

— Raoul, je t'en prie, ouvre les volets, vois ce qu'il y a.

Le marquis entr'ouvrit une des fenêtres qui donnait sur la cour, et, soulevant la lourde barre de fer qui les arrêtait, écarta les volets. Un tourbillon de neige, poussé par le vent, s'engouffra dans le salon et couvrit les jeunes gens d'une avalanche glace. Dans la cour, un homme à cheval, le manteau tout blanc de neige, était arrêté à la porte des cuisines. Trois ou quatre domestiques avec des lanternes l'entouraient et tâchaient d'apaiser les chiens. Il n'était pas bien extraordinaire qu'un paysan ou un fermier, occupé tout le jour, vînt ainsi le soir pour parler au marquis, et il fallait que celui-ci fût sous l'empire d'une impression bien vive pour que le fait lui parût étrange. Il allait appeler, lorsque le cavalier, tournant bride, reprit au grand trot l'avenue du château ; les domestiques fermèrent les portes, tout entra dans l'obscurité, et on n'entendit plus que la tempête qui continuait à mugir et la voix des énormes dogues qui poursuivaient jusqu'à la route le visiteur nocturne.

Raoul referma la fenêtre en silence et rejoignit Marguerite auprès du feu.

— Je voudrais savoir qui était là ? dit-elle d'un air préocéupé.

— Quel enfantillage, ma chère petite ! C'était jour de marché aujourd'hui, les domestiques auront donné quelque commission, qu'on est venu leur apporter ce soir ; cela arrive constamment.

Le marquis parlait encore lorsque la porte s'ouvrit et Firmin parut portant sur un plateau une de ces lettres d'avis, imprimées sur papier jaune, par lesquelles le chemin de fer annonce l'arrivée d'un paquet.

— Qui donc a apporté cela ? demanda M. de Charville, il n'y a pas de facteur à cette heure-ci ?

— Monsieur le marquis, c'est Jean-Marie qui était à la station quand le chef de gare allait faire partir l'avis ; et comme le facteur ne l'aurait porté que demain dans la journée, et que le colis est indiqué *très pressé*, le chef de gare a demandé à Jean-Marie de s'en charger.

Très pressé ? dit Raoul ; du gibier probablement... C'est bien ! dit-il au maître d'hôtel qui se retira, et il ouvrit le papier. Presque aussitôt il poussa une exclamation de surprise.

— Qu'est-ce que c'est ? demanda sa sœur.

— Du diable si j'en sais quelque chose ! Regarde, un colis, valeur déclarée dix mille francs !... quant au nom de l'expéditeur, du chinois comme d'habitude !

Comte Morrys.

(*A suivre.*)

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires

Ce que l'on entend par papiers d'affaires. — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Ex. : les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissances, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages *expédiés isolément*.

Conditions d'admssion des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés; ils doivent, en outre, être affranchis au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de correspondance.

Maximum de poids des papiers d'affaires. — Le poids maximum est de 2 kilogrammes.

Minimum et progression d'affranchissement des papiers d'affaires. — Le minimum d'affranchissement est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilog. on ajoute centimes par 50 grammes ou fraction.

Dimensions des papiers d'affaires. — Il n'est fixé aucune limite de dimensions pour l'envoi des papiers d'affaires pour l'étranger. On doit donc recevoir à l'affranchissement sous la seule condition de poids, des papiers d'affaires, *quelle qu'en soit la grandeur*.

Factures pour l'étranger. — Les factures pour l'étranger sont considérées comme papiers d'affaires et sont passibles de la taxe minimum de 25 centimes jusqu'à 250 grammes.